

La Caisse d'allocations familiales verse l'Allocation de rentrée scolaire à partir du jeudi 19 août

L'Allocation de rentrée scolaire (Ars) est modulée en fonction de l'âge de l'enfant. Elle est versée sous conditions de ressources aux familles aux revenus modestes qui ont des enfants scolarisés de 6 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 janvier 2005 inclus).
Son montant, par enfant et par an, est modulé en fonction de l'âge de l'enfant :

6-10 ans : 280,76 €.

11-14 ans : 296,22 €.

15-18 ans : 306,51 €.

En raison des délais de virement sur leur compte bancaire ou postal, les familles percevront l'Ars entre le 19 et le 23 août.

- Les familles qui perçoivent au moins une prestation familiale et sociale n'ont aucune démarche administrative à effectuer.
- Les familles ayant un seul enfant à charge et non allocataires doivent télécharger sur le site Internet de la Caf www.caf.fr le «formulaire de déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement » et l'envoyer, complété, à la Caf.
- La Caf verse automatiquement l'Allocation de rentrée scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, l'allocation est versée après la rentrée des classes et sur justificatif de scolarité ou d'apprentissage. Les familles devront donc retourner au plus vite à la Caf « l'attestation de scolarité » que celle-ci leur envoie systématiquement au moment de la rentrée.

Les conditions d'attribution

Il faut avoir eu, en 2008, des ressources inférieures à une limite qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources 2008*
1 enfant	22 946 €
2 enfants	28 241 €
3 enfants	33 536 €
Par enfant en plus	+ 5 295 €

* *Les ressources prises en compte par la Caf correspondent à l'équivalent du revenu imposable net auquel la Caf applique des abattements spécifiques (en cas de chômage notamment).*

Pratique

Pour connaître les conditions d'attribution de l'Allocation de rentrée scolaire, la Caf propose un service d'information ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : le site Internet de la Caf : www.caf.fr / Rubrique Particuliers / Toutes les prestations.

